

AVIS DE MISE EN CONSULTATION

DEMANDE D'ENREGISTREMENT POUR UNE INSTALLATION CLASSÉE
POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT LOCALISÉE A WISSOUS (91 320)

Société CYRUS ONE

Projet : Exploitation d'installations de combustion dans le cadre de la création d'un datacenter (rubrique n°2910-A de la nomenclature des ICPE) situé 1, boulevard Arago ZI de Villemilan à WISSOUS (91 320).

Consultation du public du lundi 7 juin 2021 au lundi 5 juillet 2021 inclus

(arrêté n°2021-PREF/DCPPAT/BUPPE/120 du 7 mai 2021)

Le dossier de demande d'enregistrement est consultable, **sur rendez-vous**, à l'accueil de la mairie de WISSOUS (91 320), place de la libération :

- Lundi de 13h30 à 17h30,
- Mardi, mercredi et vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30,
- Jeudi de 9h à 12h.

Toute personne souhaitant consulter le dossier devra prendre rendez-vous au 01 64 47 27 27 ou par email : accueil.wissous@wissous.fr

Les horaires sont susceptibles d'être adaptés pour tenir compte des mesures sanitaires liées au COVID 19.

En outre, le dossier de demande d'enregistrement pourra être consulté sur le site internet des services de l'Etat de l'Essonne (www.essonne.gouv.fr – Rubrique Publications/Enquêtes publiques/Installations classées pour la protection de l'environnement/WISSOUS/Sté CYRUS ONE).

Dépôt des observations du public pendant la période de consultation :

- sur le registre déposé à la mairie de WISSOUS,
- par lettre envoyée avant la fin du délai de consultation à :
M. le Préfet de l'Essonne
DCPPAT/BUPPE/SGu
Boulevard de France
CS 10701
91010 ÉVRY-COUCOURONNES CEDEX
- par message électronique envoyé jusqu'au 5 juillet 2021 à :
pref-icpe-enregistrement@essonne.gouv.fr

Décision :

La décision d'enregistrement, le cas échéant assortie de prescriptions particulières complétant ou renforçant les prescriptions générales applicables à l'installation, ou la décision de refus, est prononcée par arrêté du préfet, après avis des conseils municipaux intéressés.